



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

23 SEPTEMBRE 2013 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Étaient présents : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Delphine MALTHIERY (COUSANCES), Messieurs Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE), Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (ANCERVILLE), Denis VARNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Jean-Noël PIERRE (BRILLON), Christophe CAMONIN (BRILLON), Francis THIRION (COUSANCES), Régis DUPONT (COUSANCES), Patrick GASPARD (COUSANCES), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Damien VAN HECKE (MONTPLONNE), Jean GAVAZZI (NANT LE PETIT), Yannick INTINS (RUPT AUX NONAINS), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

Absents excusés : Mesdames Frédérique CHALOPPE (COUSANCES-suppléée par P. GASPARD), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE- pouvoir à J. LEMAIRE), Messieurs Alain ROMBI (MONTPLONNE-suppléé par D. VAN HECKE), Gaston CARRE (NANT LE PETIT-suppléé par J. GAVAZZI), Francis COLIN (BAZINCOURT-non suppléé), Daniel CLAQUIN, Marc POURRAT (SAVONNIERES-excusés).

Absents : Messieurs Gérard CHÂLONS (ANCERVILLE), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS).

Assistaient : Madame Sylvie LEBLANC (MAULAN)

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 16 Septembre 2013



ORDRE DU JOUR

INTEGRATION DE NANT LE GRAND

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

*Validation de la proposition du cabinet LB Collectivités Conseils sur
l'étude de faisabilité de transfert de compétences*

MULTI-ACCUEIL ET CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON EN BARROIS

*Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre
Validation du plan de financement (partie chaufferie bois)
Validation de l'offre sur le test d'infiltrométrie*

MULTI-ACCUEIL ET ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES

*Signature du marché de travaux
Plan de financement prévisionnel*

MULTI-ACCUEIL Ô COMME 3 POMMES

Convention avec le médecin référent

MAISONS DE SANTE

*Avenants pour Lisle en Rigault
Point sur les travaux et les installations des professionnels
Validation de devis pour l'aménagement des studios
Inauguration*

S. A. D. D.

*Signature du marché avec N.E.G.E. et IN SITU
Point sur le projet*

ORDURES MENAGERES

Poste d'ambassadeur de tri

PERSONNEL

Frais de déplacement

DEFIBRILLATEURS

Point

Commande CODECOM

ADMISSION EN NON-VALEUR

SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

DECISION MODIFICATIVE

Budget P.A.E. de La Houquette

DIVERS

*Attribution du marche de fourniture de repas aux cantines scolaires
Attribution des transports piscine 2013/2014
Problème de créneaux horaires au Gymnase
Prêt de la salle de Conseil
Prêt de matériel (podium)*



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et donne la parole à Monsieur Marc DEPRez, Maire de NANT le GRAND, venu présenter la situation et la position de sa commune face au projet de réforme territoriale qui prévoit qu'au 1^{er} Janvier 2014, toutes les communes isolées doivent être rattachées à un E.P.C.I.

Monsieur DEPRez explique qu'afin de tenir de compte de son appartenance au bassin de vie de BAR le DUC et LIGNY en BARROIS, le conseil municipal s'est prononcé, à deux reprises et à l'unanimité, pour rejoindre la communauté d'agglomération de BAR le DUC. De son côté, cette dernière n'a, semble t-il, pas délibéré pour ne pas intégrer NANT le GRAND alors que les communes de TANNOIS, NANÇOIS/Ornain et LOISEY/CULEY ont été intégrées.

En cas de vote négatif de la CODECOM de la SAULX et du PERTHOIS, c'est la C.D.C.I. qui tranchera et intégrera NANT le GRAND soit à la C.A. de BAR le DUC, soit à notre CODECOM.

Jacky LEMAIRE informe les élus qu'il a rencontré la Préfète et lui a exprimé son souhait de respecter le choix de NANT le GRAND, et précise également que les membres du Bureau se sont positionnés en ce sens lors de leur dernière réunion.

Après avoir remercié Marc DEPREZ, il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 45.



1 – INTEGRATION DE NANT LE GRAND :

Après avoir entendu l'exposé de Marc DEPREZ, le Conseil Communautaire, comprenant parfaitement les motivations de son Conseil Municipal, décide de respecter le choix de la commune de NANT le GRAND et vote à l'unanimité contre l'intégration de cette commune à notre CODECOM.

2 – AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

Suite à la décision prise lors du Conseil Communautaire du 17 Juin dernier, un agent de développement a été recruté, Jacky LEMAIRE présente Dimitri THIRION qui aura notamment en charge, le suivi de la construction du multi-accueil et de l'antenne médicale de COUSANCES, la signalétique, la continuité de l'étude sur un second gymnase, et sera à la disposition des communes pour tous leurs dossiers de subventionnement.

3 – SCOLAIRE / PERISCOLAIRE :

Suite à la décision prise lors du Conseil Communautaire du 17 Juin et à la réunion de la commission scolaire qui a suivi, contact a été pris avec le cabinet LB Collectivités Conseils. Celui-ci a présenté les détails de sa mission d'assistance administrative et financière aux membres de l'Exécutif :

- ❖ Phase 1 : diagnostic de l'existant
- ❖ Phase 2 : élaboration de scénarios de transfert des compétences scolaire et périscolaire
- ❖ Phase 3 (*optionnelle*) : municipalisation des associations organisatrices de temps périscolaire

Ces différentes phases seront suivies par un comité de pilotage composé des Maires et des Présidents de S.I.S. de la CODECOM. Les différentes structures gérant ces compétences seront mises à contribution pour remplir un questionnaire élaboré par LB Collectivités Conseils. Jacky LEMAIRE insiste pour que ce dernier soit complété avec rigueur, plus les renseignements seront précis, meilleure sera l'étude.

Le cabinet doit se charger d'informer les différents partenaires institutionnels (*Préfecture, Trésorerie, Centre de Gestion, ...*) et de rédiger les différents actes administratifs nécessaires au bon déroulement de la procédure.

La mission devrait s'étaler sur une période de 6 à 8 mois pour que les décisions officielles soient prises dès le 1^{er} Septembre 2014 et une application au 1^{er} Janvier 2015 (*gestion de la fiscalité*).

Le coût de cette étude est de 6 000 € HT (*somme forfaitaire pour les phases 1 et 2 qui comprennent 5 à 6 réunions + 2 journées d'études*), la phase 3 serait facturée au temps passé.

Suite à l'intervention de plusieurs délégués, il est proposé de revoir le planning lors de la prochaine réunion du comité de pilotage qui aura lieu le 25 Septembre de façon à accélérer les phases.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent à l'unanimité la mission proposée par LB Collectivités Conseils et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

4 – MULTI-ACCUEIL ET CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON EN BARROIS :

Les travaux ont débuté en Juillet, les fondations sont terminées, l'entreprise attributaire du lot "maçonnerie" intervient depuis deux semaines. Le bâtiment pourrait être clos et couvert avant l'hiver et la mise en service peut être envisagée pour Septembre 2014.

Avenants :

Entre l'A.P.D. et le D.C.E. le programme a évolué et notre CODECOM doit passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour valider l'engagement du maître d'œuvre sur le coût A.P.D. des travaux. A l'origine, le coût prévisionnel des travaux sur lequel la maîtrise d'œuvre s'engageait était de 530 000 € HT, à présent, la rémunération supplémentaire du maître d'œuvre serait de 10 725 € HT.

Suite à l'ouverture des plis, le montant réel des travaux est de 619 722.50 €HT et un nouvel avenant, qui ne modifie pas la rémunération du maître d'œuvre, doit être conclu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider ces deux avenants et autorise le Président à les signer.

Plan de financement prévisionnel de la chaufferie bois :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	113 543.34	Certificat d'Economie d'Energie (<i>estimation</i>)	10 000.00
		Pays Barrois (<i>Leader</i>)	62 448.84
		Autofinancement	41 094.50
TOTAL	113 543.34	TOTAL	113 543.34

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention.

Offre de test d'infiltrométrie :

Cette construction entrant dans le champ d'application de la RT 2012, il est nécessaire de faire réaliser des tests d'étanchéité à l'air.

Pour cette prestation qui prévoit 2 tests intermédiaires, 1 test final et 2 interventions de sensibilisation en réunion de chantier avec les entreprises, 4 sociétés ont été sollicitées :

	Coût total HT	Observations
DIAGECO (55)	1 000 €	Ne facture pas les réunions de sensibilisation
EXP' AIR (54)	2 300 €	Nombreuses références
ARKTHERM (52)	1 200 €	Références locales
VERITAS (54)		N'a pas répondu

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de DIAGECO et autorise le Président à signer le contrat.

5 – MULTI-ACCUEIL ET ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES :

Les travaux ont débuté en Août. Les travaux de désamiantage et de terrassement sont terminés et l'entreprise attributaire du lot "maçonnerie" a débuté son chantier ce jour. Le planning devrait pouvoir être maintenu pour une mise en service en Septembre 2014.

Le maître d'œuvre n'ayant pas effectué la répartition précise des marchés, ce point sera revu lors du prochain Conseil Communautaire.

Jacky LEMAIRE présente les plans de financement prévisionnels :

Antenne médicale :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	184 297.69	D.E.T.R.	60 257.21
Maîtrise d'œuvre	15 125.95	Département	50 214.34
Etude de sol, SPS, Contrôle	1 433.73	G.I.P. (<i>inéligible</i>)	0.00
		Autofinancement	90 385.82
Total	200 857.37	Total	200 857.37

Multi-accueil :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	333 950.15	C.A.F. 55 (<i>10 000/place</i>)	120 000.00
Maîtrise d'œuvre	29 769.58	F.N.A.D.T.	30 463.00
SPS, Contrôle	9 923.19	Région	30 464.00
Publications, frais divers	1 323.09	G.I.P. (<i>P.A.A. 2013</i>)	110 203.55
Concession	3 307.73	Département	11 500.00
		Autofinancement	75 643.19
Total	378 273.74	Total	378 273.74

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide les deux plans de financement prévisionnels présentés et autorise le Président à solliciter les différents partenaires financiers.

Rachat de terrain (non prévu à l'ordre du jour) :

Le Président informe les élus que, pour garantir la propriété des bâtiments, le rachat de terrain est nécessaire. Francis THIRION, Maire de COUSANCES les FORGES demandera à son Conseil de faire

une proposition de vente à l'euro symbolique à condition que la CODECOM supporte les frais de bornage inhérents au découpage foncier.

Après délibérations, le Conseil Communautaire accepte de prendre en charge les frais de géomètre et donnent leur accord de principe à l'achat des terrains à l'euro symbolique.

6 – MULTI-ACCUEIL Ô COMME 3 POMMES :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que le docteur CHEVALLIER, installée depuis le 9 Septembre à la Maison de Santé d'ANCERVILLE, s'est portée volontaire pour devenir médecin référent sur les multi-accueils. A l'origine, la fonction était prévue ainsi mais c'est le docteur GERVAISE qui avait été nommé en attendant l'arrivée du médecin de la Maison de Santé. Ce dernier n'a pu assumer cette fonction à cause d'une surcharge de travail et il libère le poste en accord avec le docteur CHEVALLIER.

Une convention devra être passée avec le médecin référent pour contractualiser différents points comme l'accompagnement de l'équipe, le repérage des troubles du comportement, l'application des mesures d'hygiène générale et en cas de maladie contagieuse, la définition de protocoles d'action dans les situations d'urgence, l'intégration d'enfants porteurs d'un handicap,

Le docteur CHEVALLIER devra souscrire une assurance en responsabilité professionnelle et sera rémunérée comme suit :

- forfait de 100 € pour l'établissement des protocoles de soins
- rémunération horaire de 50 € pour les visites dans l'établissement
- les visites pour enfants malades seront à la charge des parents

Le paiement s'effectuera sur présentation d'un certificat du réalisé, visé par la directrice de l'établissement et sera établi trimestriellement.

La convention est valable 1 an à compter du 24 Septembre 2013 et devra être formalisée par une nouvelle convention en cas de reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et autorise le Président à signer la dite convention.

7 – MAISONS DE SANTE :

Lisle en Rigault :

Le Président informe les élus de la nécessité de passer trois avenants :

- lot "sols durs/faïence" :
à la demande de professionnel, un sol prévu en linoléum doit être passé en carrelage
montant du marché initial : 13 265.00 € HT
montant de l'avenant : + 2 724.82 € HT
- lot "isolation" :
suite à oubli des architectes qui n'avaient pas chiffré ce travail
habillage par pierre de champ et enduit sur partie courbe
montant du marché initial : 89 000.00 € HT (*ramené à 86 521.00 € HT par avenant 1*)
montant de l'avenant 2 : + 5 404.00 € HT
Angelico MATTIONI fait remarquer que le maître d'œuvre est responsable des métrés et que ce surcoût devrait lui être imputé. L'observation lui sera transmise.
- lot "plâtrerie" :
suite à un problème d'étanchéité, une reprise de plafond a dû être effectuée

montant du marché initial : 121 573.00 € HT

montant de l'avenant : + 1 524.90 € HT

Jacky LEMAIRE propose d'attendre les résultats des investigations pour savoir d'où vient le problème, mais que l'imputation pourrait se faire sur le lot Etanchéité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour les 2 premiers avenants cités et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

L'entreprise MOSELLE ETANCHEITE ne donnant plus signe de vie, un devis a été demandé à MEUSE ETANCHE pour terminer les prestations de ce lot. Afin d'éviter la longueur des procédures administratives, l'entreprise a fait une proposition directe à la CODECOM pour un montant de 6 798.57 € HT (à noter qu'il restait plus de 20 000 € sur le marché de MOSELLE ETANCHEITE).

Par ailleurs, une malfaçon dans la pose du carrelage extérieur a été découverte récemment, ce qui entraîne une importante infiltration d'eau au niveau du sas d'accueil. La reprise est en cours, le retard pris sur la fin du chantier est d'environ 2 semaines, ce qui repousse l'installation des professionnels aux environs du 12 Octobre.

Comme pour la Maison de Santé d'Ancerville, il faut fournir aux futurs locataires un état des lieux et une étude thermique. Les prestataires seront les mêmes et proposent :

- un état des lieux à 960.00 € HT (*Agence Diagnostic Habitat*)
- une étude thermique à 1 170.00 € HT (*Etude thermique.fr*)

Jacky LEMAIRE précise que les montants sont plus élevés car les surfaces sont supérieures à celles d'Ancerville. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide ces prestations et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Le docteur BERTAUX a averti que des stagiaires pourraient arriver dès Novembre et qu'il était nécessaire de penser à l'aménagement des studios.

Après avoir consulté les catalogues de mobilier des collectivités, Jacky LEMAIRE a contacté FM2C afin d'avoir un mobilier plus adéquat.

Régis DUPONT s'est rendu sur place pour évaluer les besoins et propose un devis de 11 761.80 € HT comprenant l'équipement de la cuisine, des 3 chambres, de la salle de séjour, en mobilier, literie, linge de lit, voilages, petit matériel de cuisine, etc...

L'électroménager n'est pas compris et la CODECOM se rapprochera de l'entreprise MILER.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le devis mais demandent l'exclusion de certains équipements (*linge de lit, de toilette..*).

Quant à la location des studios lorsqu'ils ne seront pas occupés par les stagiaires, les avis sont partagés pour les louer de façon ponctuelle à des extérieurs. La question des rotations de stagiaires et des durées de stage sera à revoir avec les médecins.

Ancerville :

L'installation des professionnels de santé est terminée. Après les infirmières (*Mesdames COSTER et DAVIDSKI*), les dentistes (*Dr HEUILLON et TROMBOWSKI*), ce sont le kinésithérapeute-ostéopathe (*M. COLAONE*), la pédicure-podologue (*Melle HOARAU*), le médecin généraliste (*Dr CHEVALLIER*) qui ont pris leur quartier.

Les professionnels sont unanimes dans leur impression de confort et de fonctionnalité du bâtiment.

Quant aux patients, ils se disent également satisfaits d'avoir un éventail de professionnels réunis en un même lieu, les salles d'attente le confirment.

Suite à l'orage du 24 Août, des infiltrations sont apparues et l'entreprise GIGOT propose de poser une bavette en zinc pour un montant de 1 409.44 € HT (*solution proposée au départ puis abandonnée, d'où une moins-value sur le lot GIGOT*) équivalent prix marché de l'époque.

L'inauguration des deux Maisons de Santé aura lieu le 16 Novembre 2013 entre 10 h 00 et 12 h 00, le programme définitif sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

8 – SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

La commission d'Appels d'offres du 5 Février dernier avait retenu le cabinet Nord-Est Géo Environnement (*N.E.G.E.*), en regroupement avec In Situ, mais le Conseil Communautaire n'avait pas encore validé ce marché.

Le Président rappelle l'analyse des offres :

Candidats	Nombre de points	Coût en € HT	Classement
N.E.G.E. + In Situ	50/60	17 900	1
Environnement Conseil	45/60	18 285	2
G2C Territoires	43/60	31 365	3

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident le choix de la commission et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

Bernard HENRIONNET fait le point sur les ateliers mis en place en semaine 37 : une vingtaine de personnes ont participé mais seules huit communes étaient représentées. Un courrier d'invitation à la seconde série d'atelier, les 26 et 27 Septembre est remis à chaque délégué. Jacky LEMAIRE insiste pour que chaque commune délègue au moins un représentant. Le résultat de ces prochains ateliers sera présenté lors du Conseil Communautaire prévu en Octobre.

Les P.L.U. d'Ancerville et Ville sur Saulx sont bloqués, Dominique GRANDPIERRE signale qu'il va être confronté au problème du subventionnement puisque l'étude n'ira pas à son terme. Jacky LEMAIRE devrait interpellier la Préfète sur cet argument.

9 – ORDURES MENAGERES :

Francis THIRION présente à l'assemblée l'intérêt de modifier le poste de secrétaire-comptable Environnement pour le transformer en poste d'ambassadeur de tri. L'agent en charge de cette fonction devra mener différentes actions, notamment en milieu scolaire (*tri, recyclage, réutilisation des déchets, consommation responsable,...*). ADELPHE pourrait verser une subvention annuelle d'environ 4 200 €.

Ces nouvelles attributions modifieront la fiche de poste de l'agent ainsi que sa rémunération. Cette question sera étudiée lors du prochain Conseil Communautaire.

10 – PERSONNEL :

Dans le cadre de sa fonction, l'agent de développement doit se déplacer pour assister les communes ou participer à des réunions et Jacky LEMAIRE propose que la CODECOM lui verse des indemnités de déplacement indexées sur la grille du Centre de Gestion.
A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

11 – DEFIBRILLATEURS :

Les membres du Bureau ont décidé d'équiper de défibrillateurs les différents bâtiments de la CODECOM (*Gymnase, Maisons de Santé, Siège administratif*) et le marché a été attribué à BEST OF SANTE MEDICALE qui propose :

- mise en service sur place, information publique sur l'utilisation du défibrillateur et aux gestes de premiers secours (*nombre de participants illimité*), formation par moniteur diplômé (*12 personnes maxi*) : 200 €
- contrat d'assistance comprenant : déplacement annuel de technicien, assistance téléphonique 7/7, prise en charge de l'appareil en cas de panne, retour chez le fournisseur et prêt d'appareil en remplacement : 80 €/an en fonction de la quantité d'appareil commandés.
- En ce qui concerne les mairies, BEST OF SANTE MEDICALE prendra contact directement

A noter que les 4 appareils de la CODECOM sont des défibrillateurs d'intérieur (*1190 €/unité*), celui de la Maison de Santé d'Ancerville possèdera une cassette d'électrodes pour les nourrissons de la crèche située à proximité (*116 €*).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de valider cette proposition à l'unanimité moins une abstention (*C. CAMONIN*).

12 – ADMISSION EN NON VALEUR :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil de la transmission d'un dossier de demande d'admission en non-valeur qui concerne une créance (*75 €*) relative à une formation B.A.F.A. datant de 2012. La personne étant en surendettement, le Conseil ne peut s'opposer à cette demande et accepte d'annuler la facture.

13 – SUBVENTION AUX RAVALEMENTS DE FAÇADES :

Le Président présente deux dossiers :

Nom - Prénom	Commune	Montant des travaux TTC	Subvention CODECOM
RENAUDET Françoise	SOMMELONNE	21 875.67 €	457.50 €
LAVIGNE Antoinette	HAIRONVILLE	5 374.05 €	457.50 €

Le Conseil Communautaire donne son accord pour subventionner ces ravalements de façades à hauteur de 12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660.00 € et charge le Président de l'exécution de cette décision.

14 – ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Le groupe des Eclaireurs de France de SAINT-DIZIER a organisé une session de formation B.A.F.A. et envoyé la facture correspondante en Juillet puis en Août. Elle a été réglée deux fois, il devrait nous adresser un chèque pour un remboursement (320.00 €).

Le Conseil Communautaire accepte et autorise le Président à encaisser ce chèque.

15 – DECISION MODIFICATIVE (non prévu à l'ordre du jour) :

Jacky LEMAIRE informe les élus que ce point n'était pas à l'ordre du jour mais, étant donné l'urgence, il demande à l'assemblée de bien vouloir prendre une décision modificative sur le budget de La Houquette pour le paiement des taxes foncières.

L'article 63512 avait été provisionné à hauteur de 3 774 € (ce qui avait été payé en 2012) et, cette année, les taxes foncières s'élèvent à 9 217 € (bâti supplémentaire).

Le Président propose de réaliser le transfert de crédit suivant :

Article 604 : - 5 443 €

Article 63512 : + 5443 €

Le Conseil Communautaire accepte et autorise le Président à passer les écritures nécessaires.

16 - FOURNITURE DE REPAS :

Lors du précédent conseil, l'autorisation avait été donnée au Président pour lancer la consultation et signer le marché de fourniture de repas aux cantines scolaires afin de ne pas créer de rupture lors de la rentrée de Septembre.

Une seule offre a été réceptionnée, celle de la SODEXO, qui obtient le marché avec un prix de repas, pour le scolaire, à 2.82 € HT et à 2.91 € HT pour les repas de la crèche.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le marché.

17 – TRANSPORTS PISCINE :

Comme convenu lors du Conseil Communautaire du mois de Juin, les transporteurs chargés des déplacements des élèves vers les piscines ont remis leurs offres et, pour pouvoir débiter dès la rentrée scolaire, les transports ont été attribués comme suit :

- Ecole de Güe ⇨ Saint-Dizier	65.00 €	SADAP
- Ecole des Grands Jardins ⇨ Saint-Dizier	85.00 €	Les Rapides
- Ecole Notre Dame ⇨ Saint-Dizier	72.00 €	SADAP
- Ecole d'Aulnois ⇨ Ligny	170.00 €	Les Rapides
- Ecole de Brillon ⇨ Bar le Duc	92.00 €	SADAP
- Ecole de Cousances ⇨ Saint-Dizier	85.00 €	Les Rapides
- Ecole de Lisle ⇨ Bar le Duc	110.00 €	Coutarel
- Ecole de Savonnières ⇨ Ligny	115.00 €	Coutarel

- Ecole de Stainville ⇨ Ligny	90.00 €	Coutarel
- S.I.S. Hairoville ⇨ Bar le Duc	99.00 €	SADAP
- S.I.S. Baudonvilliers/Sommelonne ⇨ Saint-Dizier	112.00 €	SADAP

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident la décision à l'unanimité.

18 – PRET DE LA SALLE DE CONSEIL :

L'association "Mon Bébé autrement" dont le Relais Assistantes Maternelles fait partie, propose des ateliers de communication destinés à la petite enfance (*langage des signes pour les bébés, etc...*) et sollicite le prêt de la salle de Conseil pour 7 samedis entre Septembre et Décembre. La commission ad hoc, réunie le 17 Septembre, est favorable à cette occupation à titre exceptionnel car l'association sera légitimée par le parrainage du R.A.M. et que l'animatrice s'engage à être présente à chaque réunion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent avec les réserves émises par la commission et autorisent le Président à signer la convention de prêt de locaux.

19 – PRET DE MATERIEL :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil que la compagnie Azimut de Morley sollicite le prêt du podium pour une animation à Fouchères aux Bois à l'occasion de la Saint-Nicolas. Après en avoir délibéré et compte tenu qu'il s'agit d'une association extérieure à notre CODECOM, les membres du Conseil acceptent de louer le podium pour la somme de 150 €.

20 – PROBLEMES DE CRENEAUX HORAIRES AU GYMNASSE :

Suite à la parution d'un article dans le JHM par la section tennis de la MJC d'Ancerville pour faire part de son mécontentement sur les créneaux horaires du gymnase, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'une rencontre a été organisée entre la présidente de la MJC, le président de la section tennis et les vice-présidents de la CODECOM.

Un accord a pu être trouvé mais Jacky LEMAIRE fera paraître un article en droit de réponse pour clarifier la situation auprès de la population.

Cet incident démontre une nouvelle fois le manque de structure sportive sur notre secteur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

